L’incident de Hâtib Ibn Abî Balta‘a

Cheykh ‘Abderrahmân Ibn Talâ3 Al Mikhlif

بسم الله الرحمن الرحيم

En réponse à celui qui argumente avec le hadîth de Hâtib Ibn Abî Balta3a pour prouver que celui qui soutient les mécréants contre les musulmans ne sort pas de l’Islam, je ne veux pas ici citer les termes du Hadîth en question étant donné sa célébrité et pour ne pas faire trop long à mes frères, mais je vais répliquer l’argument qu’il utilise après avoir fait mention de ce Hadîth ; ainsi nous disons :

1) Les savants de la langue arabe classent la parole en deux genres : l’information (Al Khabar) et la demande (Al Inchâ)

L’information comme par exemple « Zaïd est arrivé » ceci est une information pure et simple de l’arrivé de Zaïd et rien dans les termes de cette parole n’indique quelque chose en plus que cette information.

Quant à la demande (Al Inchâ), ce genre à beaucoup de formes différentes comme l’ordre et l’interdiction qui consiste en l’injonction ou la proposition ou l’interrogation ou l’appel ou l’espoir ou le souhait etc.… Ce que l’on peut observer dans la forme de la demande c’est la volonté de celui qui parle ; par exemple si quelqu’un dit « Frappe Zaïd ! » ou « Ne le frappes-tu pas ? » ou « Si seulement tu le frappais ! » ou autres formes encore tout ceci indique que celui qui parle veut qu’il arrive quelque chose de bien précis.

Ainsi il nous apparaît qu’il y a une différence entre l’information et la demande et que l’information à pour seul but apparent d’informer, et lorsqu’elle est pure et simple elle n’indique en rien ce que veux celui qui parle ; sauf si un autre élément venait à le montrer où alors qu’on lui pose directement la question de savoir ce qu’il veut par là. Alors que la demande, elle, de sa simple forme, indique le souhait que le locuteur veut voir se réaliser; lorsqu’il dit « Frappe Zaïd » cela indique qu’il veut que Zaïd soit frappé.

Ainsi nous revenons aux termes du Hadîth de Hâtib est-ce qu’il s’agit d’une information ou d’une demande? Celui qui analyse bien les termes du Hadîth saura très bien qu’il s’agit d’une simple information et non d’une demande : si Hâtib leur avait ordonné de combattre le prophète qu’Allah le bénisse et le salue, ou les avait incité à le faire il n’y aurait à la base aucune divergence à ce sujet ; mais comme les savants ont constaté qu’il ne s’agissait que d’une information qui pourrait probablement être un soutient des mécréants contre les musulmans tout comme il pourrait ne pas en être mais qu’il l’ai fait pour autre chose –malgré que les en informer entrainera la préparation au combat des musulmans- cependant Hâtib n’avait pas l’intention d’entrainer cela ; analyse donc la différence qu’il y a entre les deux ; cela fera cesser alors beaucoup d’ambiguïté concernant le statut de celui qui soutient nettement et clairement les mécréants contre les musulmans, ce qui est en soit une mécréance et une apostasie de l’Islam à l’unanimité.

2) Ce qu’entraine l’information de Hâtib comme soutient des polythéistes sans en être clairement ; est ce qui posa problème à ‘Omar Ibn Al Khattâb qu’Allah l’agrée, et ce dernier déclara immédiatement Hâtib mécréant vu qu’il savait déjà que celui qui aide les mécréants contre les musulmans est un mécréant.
C’est pour ça qu’il dit « *Il a certes soutenu ton ennemi contre toi* » ‘Omar justifia donc ainsi le Takfîr de Hâtib.

3) Le prophète qu’Allah le bénisse et le salue est le plus savant et le plus pieux et le plus craintif envers Allah de nous tous ;

C'est pour ça que comme il savait que Hâtib avait uniquement écris aux mécréants et qu'en lisant le contenu de la lettre il s'aperçut que l'information qu'il leur donnait était ambiguë ; que c'était probablement un soutient mais peut être aussi autre chose : il demanda à Hâtib de s'expliquer « *Qu'est ce qui t'a poussé à faire cela ?* »

En effet ; si l'affaire était claire et évidente ; le prophète n'aurait pas demandé à Hâtib de s'expliquer sur son acte, pas plus qu'il ne l'avait demander à Al 'Abbâs Ibn 'Abdelmouttalib qu'Allah l'agrée ; lorsqu'il sorti avec les mécréants sous la contrainte lors de la batail de Badr et le prophète n'accepta pas les prétextes qu'il invoqua pour s'excuser, vu que l'apparence de son acte était qu'il a aider les mécréants ; malgré qu'il prétendit l'avoir fait sous la contrainte le prophète lui ordonna de payer la rançon pour son salue en lui disant « *Nous n'avons que ton œuvre apparente, et Allah sait mieux ce qu'il y a dans ton cœur.* »

Analyse donc bien la différence entre les deux Hadîth : malgré que Hâtib a admit avoir écris cette lettre aux mécréants, mais comme son acte était ambigu et n'indiquait pas forcément un soutient des mécréants le prophète lui a alors demandé de s'expliquer. Mais s'il avait écris dans cette lettre quoi que ce soit incitant les mécréants à combattre les musulmans ou qu'il leur y avait ordonné de les tuer ; le prophète ne se serait certainement pas retenu de le juger apostat pas plus qu'aucun compagnon.

4) Hâtib était parfaitement conscient de ce qu'il faisait et qu'il ne s'agissait pas d'une mécréance expulsant de la religion

C'est d'ailleurs pour ça qu'il a dit « *Par Allah je n'ai pas à ne pas être un Croyant en Allah et Son messager* » et dans une version « *Je n'ai pas fait ça par apostasie de ma religion ni par satisfaction de l'impiété* » et dans une version « Je *n'ai pas fait ça par impiété »* et dans une version *« Je n'ai pas changé* » et le prophète a admis cela c'est pour ça qu'il répondit « *Il a dit la vérité, ne dite rien de lui si ce n'est du bien* »

C'est ainsi que Hâtib faisait la différence entre le soutient des mécréants qui consiste à aider les mécréants contre les musulmans ; et l'alliance avec les mécréants qui ne fait pas sortir de l'Islam, et il s'est donc innocenté d'avoir soutenu les mécréant et expliqua au prophète ce qui l'a poussé à commettre ce qu'il a fait.

5) Hâtib n'était pas victime d'une mauvaise interprétation de son acte que ce soit dans la mécréance ou le péché ; même si certains gens de science l'ont prétendu.

Mais il a au contraire admit sa faute et confessé son péché et ce dont il s'est innocenté c'est la mécréance et non du péché et de la faute ; et lorsque le prophète lui a demandé de se justifier de son acte ce n'était pas pour lui demander s'il admettait avoir péché ou non car ce fait était admit de tous les compagnons ; mais ce que lui a demandé le prophète c'est : est-ce que tu as fait ça pour aider les mécréants contre les musulmans ou non ?

Et ce qui prouve qu'il était pécheur c'est que le prophète a dit « *Allah s'est penché sur les combattant de Badr et leur a dit « Faites ce que vous voulez, je vous ai certes pardonné* » cela prouve qu'il avait péché et qu'Allah lui a pardonné en raison de sa valeureuse participation à la batail de Badr.

Par contre s'il avait commis de la mécréance Allah ne le lui aurait jamais pardonné à l'unanimité de la communauté musulmane Allah a dit « ***Quant à celui qui mécroit en la Foi ; toutes ses œuvres sont anéanties et il sera dans l'au-delà parmi les perdants*** » Sourate 5 verset 5, et Allah a dit « ***Certes celui qui donne un associé à Allah, Allah lui interdit le paradis et sa demeure sera l'enfer, et les injustes n'ont pas de sauveur.*** » Sourate 5 verse 72

Et quelqu'un comme Hâtib n'ignore pas le statut de cette question et la preuve de ça c'est qu'il s'est innocenté d'avoir commis de la mécréance et d'avoir apostasié de la religion ; alors que si son acte aurait été un véritable soutient des mécréants contre les musulmans il leur aurait alors expliqué son interprétation ou son excuse.

6) Ce que mentionna Hâtib qu'Allah l'agrée « *J'ai voulu avoir main forte dans le peuple qui protège ma famille et mes biens et aucun de tes compagnons qui n'a pas là bas quelqu'un qui par la grâce d'Allah protège sa famille et ses biens* »
C'est donc ça qui motiva la rédaction de cette lettre c'est un motif mondain mais ceci n'a aucune influence dans le verdict : celui qui fornique et s'excuse en disant « j'ai cédé à la tentation » ou qui vol en disant « J'ai vu de l'argent qui n'était pas surveillé alors je l'ai pris » on n'acceptera jamais ceci comme excuse dans le péché.

7) Parmi les preuves que l'acte de Hâtib n'était autre qu'une simple information ; c'est lorsqu'il dit « *Je donc écris une lettre qui ne causera aucun tord envers Allah ni Son messager* » et dans une version « *Je ne l'ai pas fait par tromperie Ô messager d'Allah ni par hypocrisie et je savais qu'Allah allait aider Son messager et accomplir Son ordre.* »
Son acte étant donc une divulgation des secrets des musulmans et ceci es sans aucun doute une forme d'alliance avec eux c'est pour ça qu'Allah a dit : « ***Ô vous qui avez cru! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié, alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter dans Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié, alors que Je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier.*** » Sourate 60 verset 1 Les interprètes du Coran ont mentionné que la cause de révélation de ce verset fut justement l'histoire de Hâtib qu'Allah l'agrée, et lorsque nous disons que son acte était une alliance ça ne veut pas forcément dire que c'est de la mécréance qui expulse de l'Islam ou que c'est un soutient des mécréants contre les musulmans vu que l'alliance est de différent degrés ; certaines font sortir de l'Islam alors que d'autre ne le font pas, et l'acte de Hâtib lui ne fait pas sortir de l'Islam et n'est en aucun cas un soutient ou une aide des mécréants contre les musulmans ce n'était qu'une simple information qui certes pouvait consisté en un intérêt pour les mécréants mais cette conséquence ne peut être connue qu'avec des éléments extérieurs et qu'après avoir demander à Hâtib de se justifier de sa lettre et de ce qu'il voulait faire par là.
Il y a donc une différence entre la parole et l'acte clair et net et entre ce qu'entraine une parole ou un acte indirectement ; or le principe islamique est que la conséquence qu'entraine un acte ne peut être imputée à l'auteur de l'acte tant qu'il n'y adhère pas. Par exemple, les hérétiques : leurs avis faux impliques des choses qui font hérisser les poiles du corps, et s'ils osaient adopter ce qu'impliquent leurs inventions aucun savant ne se retiendrait de les juger mécréant ; soit donc attentif à ce point.

8) L'histoire de Hâtib est une histoire bien connue et rependue et pourtant beaucoup de savants ont noté l'unanimité sur la mécréance de celui qui aide les mécréants contre les musulmans de quelque manière que ce soit.
Or s'ils avaient su que cette histoire prouve que celui qui aide les mécréants contre les musulmans ne devient pas mécréant ; ils auraient alors surement mentionné cette divergence sur cette question mais comme ils ont noté l'unanimité cela prouve que cette histoire veut dire autre chose que ce qu'on comprit les égarés de notre époque.

9) Ibn Hazm a mentionné que « *Il est donc certifié que la parole d'Allah « **Et celui d'entre vous qui les soutient il est des leurs** » doit être compris dans son sens apparent : que c'est un mécréant faisant partie de la globalité des mécréants ; et ceci est une vérité sur laquelle il n'y a pas deux avis entre les musulmans.* » [Al Mahalla 11/138]
Mouhammad Ibn 'Abdelwahhâb a mentionné dans « les annulations de l'Islam » : « *la huitième : soutenir ceux qui associent à Allah et les aider contre les musulmans* » [Dourar As-Saniyya 10/92] et Cheykh Soulaymân Ibn Sahmân mentionna l'unanimité sur les dix annulations de l'Islam. Et le Cheykh mentionna dans un autre passage « *Sache que les*

preuves du Takfîr du musulman pieux lorsqu'il donne un associé à Allah ou qu'il marche avec les polythéistes contre les monothéistes sont trop nombreux pour être tous évoqué dans la parole d'Allah, de Son messager et dans les propos des savants. » [Dourar As-Saniyya 10/8]

Voici donc des unanimité mentionné par les savants des musulmans or il est bien connu que celui qui va à l'encontre d'un avis sur lequel l'unanimité a précédé n'est pas pris en compte à l'unanimité des fondamentalistes ceci lorsqu'il s'agit d'un savant qui contredit l'unanimité alors que dire lorsque c'est un ignorant que les gens ont pris pour modèle et qu'il s'est égaré en égarant les autres comment prendre ses avis en considération ? Et Allah est Celui que nous implorons à l'aide.

10) Allah a dit « ***C'est Lui qui a fait descendre sur toi le Livre: il s'y trouve des versets sans équivoque, qui sont la base du Livre, et d'autres versets qui peuvent prêter à d'interprétations diverses. Les gens, donc, qui ont au cœur une inclination vers l'égarement, mettent l'accent sur les versets à équivoque cherchant la dissension en essayant de leur trouver une interprétation, alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah. Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent: "Nous y croyons: tout est de la part de notre Seigneur!" Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent.*** » Sourate 3 verset 7

Ce verse prouve qu'il existe des textes claire et évident qui sont le fondement de la religion, et d'autres textes ambigus qui sont des branches : on ne va donc pas détruire les fondements à cause des branches qui ont été mal interprétées et attribués aux fondements par erreur. C'est pour ça qu'Allah a jugé celui qui annule un fondement pour une branche comme faisant partie de ceux qui ont un penchant pour l'égarement ; alors que ceux qui sont enraciné dans la science disent « Nous y croyons » c'est-à-dire aux textes claires et ambigus, « tous viennent de notre Seigneur » et ce verset est l'une des preuves de la règle qui est de réunir entre les deux preuves au lieu d'en jeter l'une des deux ; et ceci est le procédé de ceux qui sont bien enraciné dans la science, et lorsqu'on ne parvient pas a réunir entre les deux preuves alors il est obligatoire de s'attacher à ce qui est clair et net et de confier ce qui est ambigu à la science d'Allah.

Le Takfîr de celui qui soutient les mécréants contre les musulmans est une question sur laquelle toute la communauté s'est accordée ; quant à l'histoire de Hâtib que cet ignorant à apporté : c'est une preuve ambigu. C'est pour ça que tu trouve toujours les savants essayer de trouver un sens au Hadîth de Hâtib qui n'aille pas à l'encontre des textes évidents du Coran qui notent la mécréance de celui qui soutient les mécréants contre les musulmans et il n'est pas un seul savant qui ait un jour prétendu que le Hadîth de Hâtib est une preuve que celui qui soutient les mécréants contre les musulmans ne devient pas mécréants mais ils ont plutôt dit que l'incident de Hâtib est une forme d'espionnage et non une forme de soutient des mécréants contre les musulmans or il y a une différence entre les deux questions ; les savants ne bannissent pas l'espion de l'Islam mais ils divergent sur la peine de mort à son encontre.

Ainsi, celui qui argumente avec l'histoire de Hâtib pour prouver que celui qui aide les mécréants contre les musulmans ne devient pas mécréant : il fait partie des gens de l'égarement et non des enracinés dans la science car il n'a pas eu Foi en les deux questions ; il a plutôt rejeté une partie du Livre d'Allah et ceci est le procédé des hérétiques qu'Allah et Son messager ont blâmé.

Ecris le 28/12/2004 ; source : Les archives du forum « Ahl Al Hadîth » 3/13099

Traduit par : Aboû Al Hassan 'Abdallah Al Baljîkî le 26/11/2008